

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 Juin 2024**

Date de convocation :
30 Mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° DCM20240611

OBJET :
**CHANGEMENT DE LA
PORTE DE GARAGE DE
L'ADMR**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE

Excusée : Mme Laétitia FRENOY

Absents : Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoir : Mme Laétitia FRENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : M. Thomas PERRIER

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant la demande transmise par le Président de l'association de l'ADMR, située Place de l'Acadie à Saint Just Sauvage,
 - Considérant les échanges en séance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de changer la porte de garage du local utilisé par l'association l'ADMR,

PRECISE que celle-ci sera sectionnelle avec une porte piéton, sans motorisation,

VALIDE le devis de l'entreprise LGD Bâtiment d'un montant de 5340.00€ TTC,

DIT que les crédits seront pris sur le budget investissement de la commune.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 4 juin 2024

Le Maire,

Bruno MARTIN



Le secrétaire,

Thomas PERRIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.